

CONVENTION D'EXPOSITION

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

Ci après désigné (e) « l'artiste »,

Demeurant :

Tél :

S'engage à exposer ses oeuvres au : Centre Culturel André Malraux

3 bis, quai Voltaire 78 230 LE PECQ

Du : au :

Aux conditions suivantes :

- L'artiste déclare que la valeur estimée de l'ensemble de ses oeuvres exposées est d'un montant de :
- Le Centre Culturel André Malraux s'engage à faire une extension de garanties auprès de sa Compagnie d'Assurances pour assurer l'exposition et en règle le montant. Le montant garanti correspond à 70% de la valeur estimée.
En cas de sinistre, le montant de l'indemnisation est calculé par la Compagnie d'Assurances avec l'aide d'experts.

L'artiste percevra l'indemnisation du sinistre moins une franchise retenue par la Compagnie d'Assurances. Celle-ci est de 125 €. En cas de vol la franchise est de 10% du montant de l'indemnité sans pouvoir être inférieure à 360 euros ni supérieure à 3 600 €.

- L'artiste doit fournir au Centre Culturel André Malraux une liste des oeuvres numérotées ainsi que leur prix. Si des acheteurs payent par chèque, ils seront libellés au nom de l'artiste.

A la fin de l'exposition le montant de la vente sera remis à l'artiste, moins 10% de commission pour le Centre Culturel André Malraux.

- Le Centre Culturel André Malraux prendra à sa charge le tirage des affiches et des invitations sous les conditions suivantes :
 - la maquette sera réalisée par l'artiste en collaboration avec le graphiste du Centre Culturel André Malraux,
 - les tirages doivent être en photocopies noir et blanc et ne pas excéder le format A3,
 - si l'artiste désire plus de 10 affiches et plus de 100 invitations, le surplus lui sera facturé,
 - si l'artiste souhaite des affiches et invitations en copies couleur, elles lui seront facturées 1 € le recto (A4 ou A3).
- Le Centre Culturel André Malraux ne fait pas de vernissage ; si l'artiste souhaite en organiser un, le coût et l'organisation sont à sa charge. Dans ce cas, le Centre Culturel André Malraux envoie une centaine d'invitations. L'artiste en fixera la date en collaboration avec le Centre Culturel André Malraux.
- Le choix et la disposition des oeuvres seront effectués par l'artiste avec approbation du Centre Culturel André Malraux.
- L'artiste se chargera du montage et du démontage de l'exposition. Le graphiste du Centre Culturel André Malraux peut l'aider pendant ses heures de travail. L'artiste doit prendre contact avec lui.
- Le montage se fera le :
- Le démontage se fera le :
- L'exposition est ouverte aux jours et heures suivants :
 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 20h,
 - samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
 - fermeture le dimanche toute la journée.

Fait en double exemplaire,

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

L'artiste :

p/ le Centre Culturel André Malraux :